



ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

N°04 – Septembre 2026

Secrétariat général

Direction générale
des ressources humaines

Service des personnels
enseignant
de l'enseignement
supérieur et de la recherche

Directeur de la publication :
Christophe Géhin

Rédactrice en chef :
Falilath Adedokun
ISSN 2826-2999
e-ISSN 2740-8787

Auteurs :
Guirane Ndao, Jean Pavit,
Christophe Pépin

Les enseignants titulaires du second degré affectés dans les établissements d'enseignement supérieur du MESRE en 2024

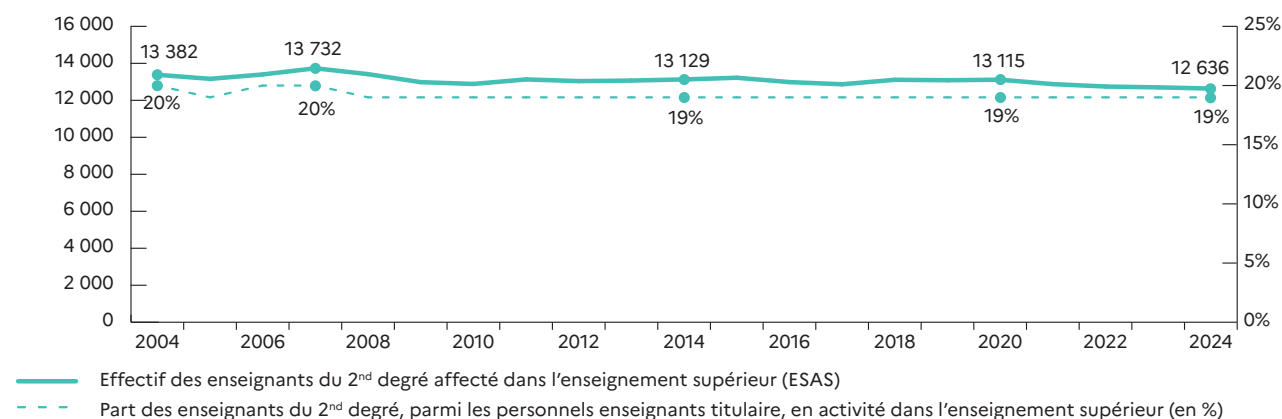
En 2024, 12 640 enseignants titulaires du second degré sont affectés dans l'enseignement supérieur, soit 19 % des enseignants titulaires. Après une phase d'expansion dans les années 1990, leurs effectifs se stabilisent puis diminuent légèrement depuis le milieu des années 2000 (-6 % en vingt ans). Leur répartition territoriale est marquée par une forte concentration dans les grandes académies universitaires, notamment Lyon, Versailles, Lille, Rennes, Toulouse, Créteil et Paris, tandis que leur poids dans l'enseignement supérieur est plus élevé dans certaines académies de taille plus modeste ainsi que dans les territoires ultramarins et en Corse. Ces enseignants exercent majoritairement en Lettres et sciences humaines, qui regroupent plus de la moitié des effectifs. La féminisation progresse régulièrement pour atteindre 48 % en 2024, contre 41 % en 2004 avec de fortes disparités selon les disciplines. Les recrutements, concentrés en Lettres et sciences humaines, deviennent majoritairement féminins. L'âge moyen de recrutement dans l'enseignement supérieur est de 42 ans, et ces enseignants y exercent durablement.

Les enseignants titulaires du second degré peuvent être affectés dans les établissements d'enseignement supérieur, selon des modalités encadrées par des dispositions réglementaires et précisées chaque année par une note de service ministérielle. Celle-ci définit les conditions de publication des emplois vacants par les établissements, ainsi que les procédures de candidature, de sélection et d'affectation. Les obligations de service applicables à ces enseignants sont fixées par le décret n°2025-742 du 31 juillet 2025 ([Sources, définitions et méthodologie](#)).

Une présence stable des ESAS mais en légère diminution depuis le milieu des années 2000

En 2024, 12 640 enseignants titulaires du second degré sont affectés dans les établissements d'enseignement supérieur (ESAS) relevant du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace (MESRE), contre 13 380 en 2004, soit une baisse de 6 % en vingt ans ([figure 1](#)). Ils représentent 19 % des enseignants titulaires du supérieur, une part en léger recul par rapport à 2004 (20 %).

→ **Figure 1 - Évolution de l'effectif et de la part des enseignants du second degré affectés dans le supérieur (ESAS), depuis 2004**

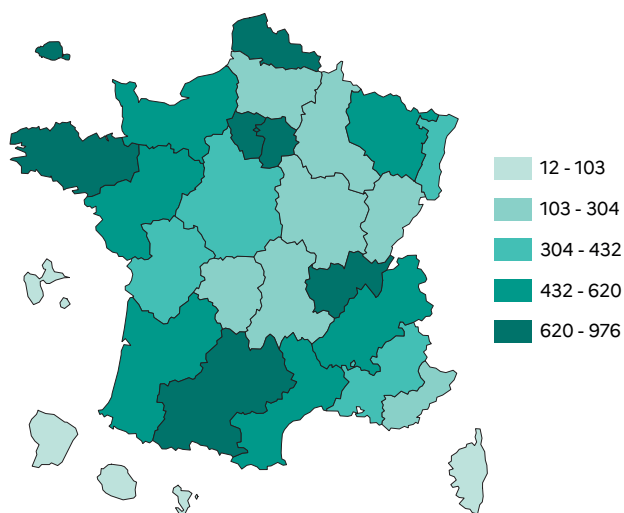


Champ : Enseignants du second degré dans l'enseignement supérieur.

Source : MESRE DGRH A1-1, Galaxie RHSUPINFO

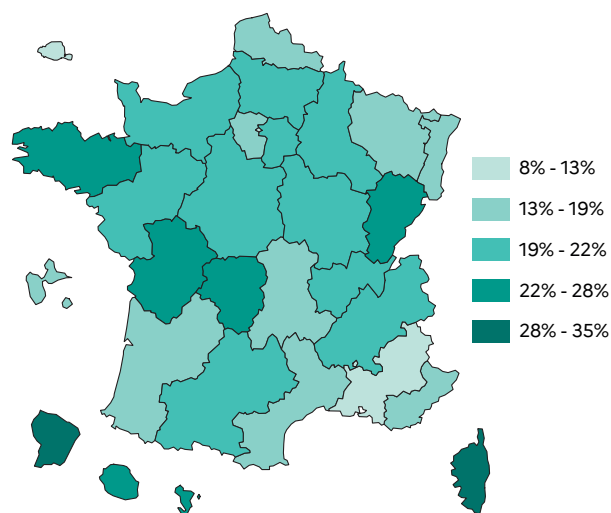
Lecture : la part des enseignants du second degré dans l'enseignement supérieur reste stable autour de 19 à 20 % sur l'ensemble de la période, tandis que leurs effectifs diminuent légèrement, passant de 13 382 en 2004 à 12 636 en 2024.

→ Carte 1 - Effectifs des ESAS en 2024 par académie d'affectation



Champ : Enseignants du second degré dans l'enseignement supérieur.
Source : MESRE DGRH A1-1, Galaxie RHSUPINFO

→ Carte 2 - Part des ESAS parmi les enseignants titulaires du supérieur en 2024



Ensemble des académies : 19%

Champ : Enseignants du second degré dans l'enseignement supérieur.
Source : MESRE DGRH A1-1, Galaxie RHSUPINFO

L'évolution des effectifs s'inscrit dans une dynamique en trois temps : une première phase de forte augmentation des effectifs pendant les années 1990, suivie d'une seconde phase de stabilisation à partir des années 2000 et enfin d'une troisième phase marquée par une baisse graduelle à partir de 2007, après un pic atteint à 13 730 enseignants. L'augmentation des effectifs au cours de la première période s'explique notamment par la création en 1990 des IUFM (Instituts universitaires de formation des maîtres), devenus depuis les INSPÉ (Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation). Entre 2004 et 2024, les autres catégories d'enseignants titulaires ont évolué différemment : les professeurs des universités ont vu leurs effectifs progresser de 14%, tandis que ceux des maîtres de conférences ont légèrement diminué (-3%).

Une répartition territoriale marquée par la concentration des ESAS dans les grandes académies

La répartition des enseignants du second degré affectés dans l'enseignement supérieur en 2024 met en évidence une forte concentration dans les grandes académies métropolitaines, en lien avec le poids de leurs pôles universitaires.

Les académies de Lyon, Versailles, Lille, Rennes, Toulouse, Créteil et Paris regroupent ainsi une part importante des effectifs (44%), tandis que d'autres académies comme Grenoble, Nantes, Normandie, Bordeaux, Nancy-Metz ou Montpellier confirment également une implantation marquée de l'enseignement supérieur (**Carte 1**).

À un niveau intermédiaire, des académies telles que Strasbourg, Aix-Marseille, Orléans-Tours ou Poitiers présentent des effectifs significatifs mais plus modérés. À l'inverse, les académies de plus petite taille ou à moindre densité universitaire, comme Limoges, Reims, Amiens, Clermont-Ferrand, Dijon ou Nice, affichent des volumes plus réduits.

Les effectifs les plus faibles se concentrent dans les territoires les moins peuplés ou les plus éloignés des grands centres universitaires, en particulier dans les académies ultramarines (Martinique, Mayotte, Guyane, Guadeloupe, La Réunion) ainsi qu'en Corse.

Toutefois, l'analyse en part relative nuance cette lecture fondée sur les seuls volumes d'effectifs et met en évidence des disparités territoriales d'une autre nature. Les enseignants du second degré affectés dans l'enseignement supérieur représentent 19% des enseignants titulaires du supérieur au niveau national, mais cette part varie sensiblement selon les académies (**Carte 2**). Elle atteint les niveaux les plus élevés en Corse, dans l'académie de Rennes et dans plusieurs académies ultramarines, où ces enseignants occupent une place plus importante dans les effectifs du supérieur. À l'inverse, cette proportion est plus faible dans plusieurs académies d'Île-de-France ainsi que dans certaines académies de l'est et du sud-est, où le poids des enseignants-chercheurs est plus marqué. Ainsi, si les effectifs se concentrent dans les grandes académies universitaires, le poids des enseignants du second degré dans l'enseignement supérieur apparaît relativement plus élevé dans des académies de taille plus modeste ou ultramarines.

La majorité des enseignants du second degré est affectée dans les disciplines littéraires

Les enseignants du second degré affectés dans le supérieur exercent majoritairement dans la grande discipline des Lettres et sciences humaines, qui regroupe 53% des effectifs en 2024 (**tableau 1**). Parmi eux, 32% sont affectés dans le groupe Langues et littératures. Les autres grandes disciplines concentrent des parts plus limitées : 33% en Sciences et techniques et 14% en Droit, économie et gestion.

Les ESAS appartiennent principalement aux corps des professeurs agrégés (55%) et des professeurs certifiés (34%). Les professeurs d'éducation physique et sportive

→ **Tableau 1 - Effectifs des ESAS en 2024 selon le groupe disciplinaire et le corps**

Disciplines : groupe de disciplines CNU	Professeurs agrégés	Professeurs certifiés	Professeurs d'EPS	Professeurs de lycée professionnel	Autres (1)	Total	Répartition par discipline (en %)
Groupe 2 : Sciences économiques et de gestion	888	777		144	4	1 813	14,3%
Sous-total : Droit-Economie-Gestion	888	777	-	144	4	1 813	14,3%
Groupe 3 : Langues et Littératures	1 880	2 089		103		4 072	32,2%
Groupe 4 : Sciences humaines	473	256		78	5	812	6,4%
Groupe Interdisciplinaire	689	171	858	2	58	1 778	14,1%
Sous-total : Lettres-Sciences humaines	3 042	2 516	858	183	63	6 662	52,7%
Groupe 5 : Mathématiques et Informatique	826	279		24	-	1 129	8,9%
Groupe 6 & 7 : Physique et Chimie	595	166		9	4	774	6,1%
Groupe 9 : Sciences de l'ingénieur	1 217	458		88	10	1 773	14,0%
Groupe 10 : Biologie et Biochimie	326	90		10	1	427	3,4%
Sous-total : Sciences-Techniques	2 964	993	-	131	15	4 103	32,5%
Non renseigné	20	9			29	58	0,5%
Total	6 914	4 295	858	458	111	12 636	100,0%
Part des femmes par corps	46,4%	55,5%	24,7%	43,9%	71,9%	47,9%	

(1) *Conseillers principaux d'éducation (CPE), Chargés d'enseignement EPS, psychologues de l'éducation nationale (Psy-EN), professeurs de l'ENSAM.*
Champ : Enseignants du second degré dans l'enseignement supérieur.
Source : MESRE DGRH A1-1, Galaxie RHSUPINFO

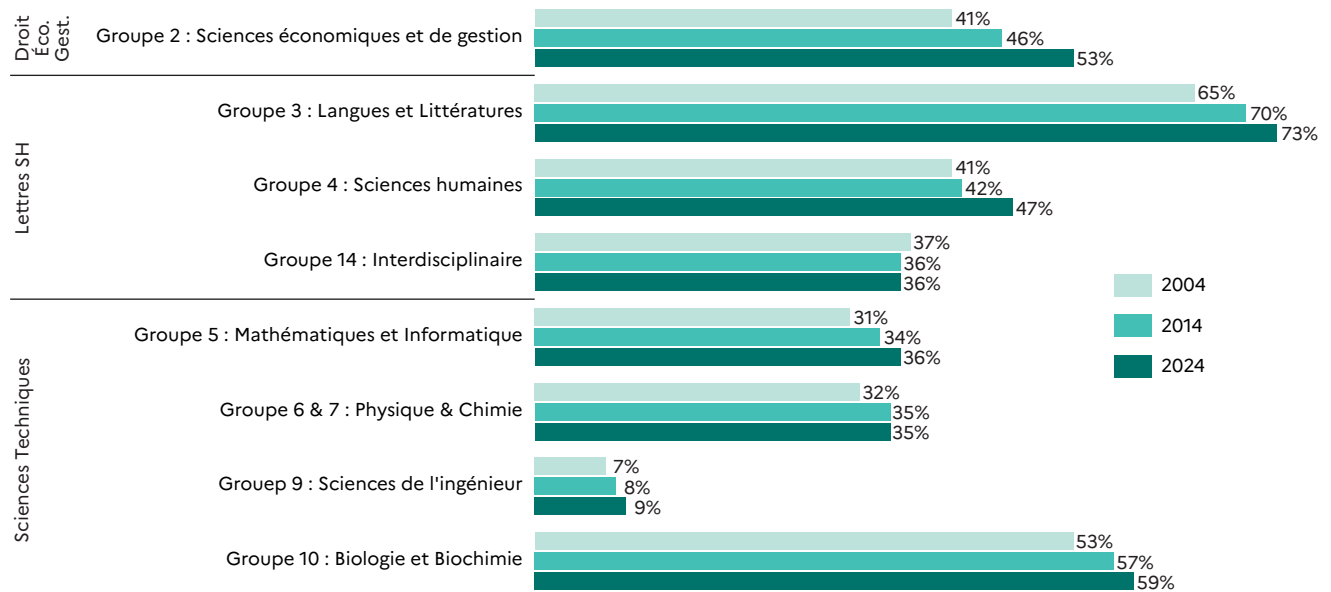
représentent 7% des effectifs et les professeurs de lycée professionnel 4% (**annexe 1**). La répartition disciplinaire varie sensiblement selon le corps. Les professeurs agrégés sont majoritaires dans la plupart des groupes disciplinaires, avec des proportions particulièrement élevées dans les disciplines scientifiques : 77% en Physique et chimie, 76% en Biologie et biochimie, 73% en Mathématiques et informatiques et 69% en sciences de l'ingénieur. À l'inverse, les professeurs certifiés sont majoritaires en Langues et littératures (51%). Les professeurs d'EPS représentent 48% du groupe interdisciplinaire. Au sein de l'ensemble des enseignants titulaires du supérieur (y compris maîtres de conférences et professeurs des universités), les ESAS représentent 19% des effectifs. Leur poids est particulièrement important dans certaines disciplines : ils représentent 43% des effectifs en Langues

et littératures et 40% dans le groupe Interdisciplinaire. À l'inverse, ils sont absents des disciplines de santé, ainsi que des Sciences de la Terre et du Droit et sciences politiques (**annexe 2**).

Une féminisation en progression mais contrastée

En 2024, 48% des enseignants du second degré affectés dans le supérieur sont des femmes. Comme chez les enseignants-chercheurs, cette répartition varie fortement selon les disciplines. Les femmes sont très majoritaires en Langues et littératures (73%), majoritaires en Biologie et Biochimie (59%) et en Sciences économiques et gestion (53%), mais restent très minoritaires en sciences de l'ingénieur (9%) (**figure 2**). La part des femmes ESAS a progressé au fil du temps, passant de 41% en 2004 à 45% en 2014, puis à 48% en 2024 (**annexe 3**). Cette progression

→ **Figure 2 - Part des femmes ESAS par discipline en 2004, 2014 et 2024**



Champ : Enseignants du second degré dans l'enseignement supérieur.
Source : MESRE DGRH A1-1, Galaxie RHSUPINFO

touche presque toutes les disciplines, à l'exception du groupe Interdisciplinaire, où une légère baisse de 1 point est observée (37 % en 2004, 36 % en 2014 et 2024). Sur la même période, la féminisation progresse également chez les enseignants-chercheurs : la part des maîtres de conférences (MCF) féminins passe de 40 % à 45 % (+5 points) et celle des professeurs des universités (PR) de 17 % à 31 % (+14 points). Parmi les ESAS, les écarts selon les corps restent marqués : les femmes sont majoritaires chez les professeurs certifiés (56 %), mais minoritaires chez les agrégés (46 %), les professeurs de lycée professionnel (44 %) et les professeurs d'EPS (25 %).

Des recrutements concentrés en Lettres et sciences humaines

Le recrutement des enseignants du second degré dans le supérieur se déroule en deux campagnes annuelles (une première en avril et une deuxième en juin) pour une affectation au 1^{er} septembre. En 2024, 875 postes d'enseignants du second degré ont été publiés par les établissements et 9 005 candidatures recevables ont été saisies dans l'application VEGA du portail GALAXIE (tableau 2). Au final, 671 postes ont été pourvus, soit un taux de recrutement de 77 %. Ce taux est particulièrement élevé pour la grande discipline Lettres-Sciences humaines (85 %). Parmi les recrutés, 76 % sont affectés pour la première fois dans l'enseignement supérieur. Les recrutements se concentrent principalement dans les Lettres et sciences humaines, qui regroupent 54 % des postes pourvus, dont 36 % en Langues et littératures. Cette attractivité se traduit par un nombre élevé de candidatures par poste (13,6 candidatures par poste). À l'inverse, les disciplines de Droit, économie et gestion et de Sciences et techniques présentent des niveaux de candidature plus faibles (respectivement 4,2 candidatures et 7,3 candidatures par poste).

La prédominance des Lettres et sciences humaines s'explique en partie par la structure de l'offre de postes. Entre 2022 et 2024, cette grande discipline concentre près de la moitié des postes publiés (49 % en 2022 et 48 % en 2024). À l'inverse, la part des postes en Sciences et techniques diminue sur la période (31 % en 2022 contre 28 % en 2024), tandis que celle du Droit, économie et gestion progresse légèrement (19 % à 22 %) (annexe 4).

Une structure des recrutements proche de celle des effectifs, avec quelques écarts selon les corps

La structure des recrutements en 2024 est globalement proche de celle observée dans les effectifs, tout en faisant apparaître des écarts modérés selon les corps. Les professeurs agrégés représentent 51 % des recrutés, soit une part légèrement inférieure à leur poids dans les effectifs (-3,3 points) (annexe 5). À l'inverse, les professeurs certifiés recrutés sont légèrement surreprésentés (36 %, soit +2,2 points). Les professeurs de lycée professionnel représentent 5 % des recrutés (+2,4 points par rapport à leur part dans les effectifs), tandis que les professeurs d'EPS en constituent 5 % (-2,3 points). La majorité des recrutements correspond à des premières affectations dans l'enseignement supérieur (507 sur 671 recrutements), les réaffectations restant minoritaires. Enfin, la part des femmes varie selon les corps parmi les recrutés. Elle est majoritaire chez les professeurs certifiés (57 %), proche de l'équilibre chez les professeurs agrégés (48 %) et plus faible chez les professeurs d'EPS (37 %) et les professeurs de lycée professionnel (46 %).

Une légère surreprésentation des femmes parmi les lauréats

En 2024, les femmes représentent 49 % des candidats aux postes d'enseignants du second degré dans le supérieur, contre 51 % pour les hommes. Cette répartition s'inverse à l'issue du processus de recrutement : les femmes constituent 51 % des lauréats, contre 49 % pour les hommes

→ Tableau 2 - Recrutement des enseignants du second degré dans l'enseignement supérieur en 2024

Disciplines : groupe de disciplines CNU	Postes publiés (1)		Candidatures (2)		Postes pourvus (3)		Nombre de candidatures/postes publiés (2)/(1)	Postes pourvus/postes publiés (3/1)
	Effectif	Répartition %	Effectif	Répartition %	Nombre de postes	Répartition %		
Groupe 2 : Sciences économiques et de gestion	190	21,7%	796	8,8%	122	18,2%	4,2	64%
Sous-total : Droit-Economie-Gestion	190	21,7%	796	8,8%	122	18,2%	4,2	64%
Groupe 3 : Langues et Littératures	276	31,5%	4 587	50,9%	240	35,8%	16,6	87%
Groupe 4 : Sciences humaines	36	4,1%	435	4,8%	29	4,3%	12,1	81%
Groupe Interdisciplinaire	110	12,6%	717	8,0%	91	13,6%	6,5	83%
Sous-total : Lettres-Sciences humaines	422	48,2%	5 739	63,7%	360	53,7%	13,6	85%
Groupe 5 : Mathématiques et Informatique	62	7,1%	1 069	11,9%	50	7,5%	17,2	81%
Groupes 6 & 7 : Physique et Chimie	27	3,1%	229	2,5%	22	3,3%	8,5	81%
Groupe 9 : Sciences de l'ingénieur	127	14,5%	357	4,0%	87	13,0%	2,8	69%
Groupe 10 : Biologie et Biochimie	32	3,7%	159	1,8%	21	3,1%	5,0	66%
Sous-total : Sciences-Techniques	248	28,3%	1 814	20,1%	180	26,8%	7,3	73%
Non renseigné	15	1,7%	656	7,3%	9	1,3%	43,7	60%
Total*	875	100,0%	9 005	100,0%	671	100,0%	10,3	77%

* La somme des disciplines de la colonne « candidats » ne correspond pas au total car les candidats peuvent porter leur candidature sur plusieurs disciplines différentes.
Champ : Campagne de recrutement des enseignants de statut second degré - 1^{re} et 2^e campagne 2024/GALAXIE VEGA, juillet 2024
Source : MESRE DGRH A1-1, Galaxie Vega 2024

→ **Tableau 3 - Candidats et lauréats du recrutement des ESAS 2024 par discipline du CNU**

Disciplines : groupe de disciplines CNU	Candidats				Lauréats			
	Hommes	Femmes	Total *	Part des femmes parmi les candidats	Hommes	Femmes	Total	Part des femmes parmi les lauréats
Groupe 2 : Sciences économiques et de gestion	199	207	406	51%	52	70	122	57%
Sous-total : Droit-Economie-Gestion	199	207	406	51%	52	70	122	57%
Groupe 3 : Langues et Littératures	326	885	1 211	73%	64	176	240	73%
Groupe 4 : Sciences humaines	163	127	290	44%	11	18	29	62%
Groupe Interdisciplinaire	270	143	413	35%	55	36	91	40%
Sous-total : Lettres-Sciences humaines	759	1 155	1 914	60%	130	230	360	64%
Groupe 5 : Mathématiques et Informatique	281	60	341	18%	40	10	50	20%
Groupes 6 & 7 : Physique et Chimie	101	38	139	27%	12	10	22	45%
Groupe 9 : Sciences de l'ingénieur	201	18	219	8%	82	5	87	6%
Groupe 10 : Biologie et Biochimie	45	51	96	53%	11	10	21	48%
Sous-total : Sciences-Techniques	628	167	795	21%	145	35	180	19%
Non renseigné	101	89	190	47%	4	5	9	56%
Total*	1 662	1 597	3 259	49%	331	340	671	51%

* La somme des disciplines de la colonne « candidats » ne correspond pas au total car les candidats peuvent porter leur candidature sur plusieurs disciplines différentes.
Champ : Enseignants du second degré dans l'enseignement supérieur.
Source : MESRE DGRH A1-1, Galaxie RHSUPINFO

(tableau 3). La structure disciplinaire des candidatures contribue à cette situation. Les femmes se portent majoritairement candidates dans les disciplines de Lettres et sciences humaines et de Droit, économie et gestion, et moins souvent en Sciences et techniques. Cette répartition se renforce à l'issue du recrutement : la part des femmes progresse parmi les lauréats en Lettres et sciences humaines et en Droit, économie et gestion, tandis qu'elle recule légèrement en Sciences et techniques. Des évolutions contrastées apparaissent également selon les groupes disciplinaires du CNU. La part des femmes augmente entre la phase de candidature et celle de recrutement dans plusieurs groupes, notamment en Sciences humaines et en Physique, tandis qu'elle diminue légèrement en Sciences de l'ingénieur et en Biologie et biochimie. Le groupe Langues et littératures se caractérise par une stabilité de la part des femmes entre candidates et lauréates.

Un âge moyen de recrutement dans l'enseignement supérieur des ESAS autour de 42 ans

En 2024, l'âge moyen de recrutement dans l'enseignement supérieur des ESAS s'établit à 42 ans, sans écart entre les

femmes et les hommes (annexe 6). Cet âge varie toutefois selon les disciplines : il est plus élevé en Droit, économie et gestion (44,2 ans), intermédiaire en Lettres et sciences humaines (42,0 ans) et plus faible en Sciences et techniques (40,3 ans). Dans l'ensemble des disciplines, les femmes sont recrutées légèrement plus jeunes que les hommes, avec des écarts plus marqués en Sciences et techniques (39,0 ans contre 40,6 ans). En 2024, l'âge moyen des ESAS en activité est de 50,4 ans, les femmes étant en moyenne plus jeunes (49,7 ans contre 51,0 ans pour les hommes). L'écart est particulièrement prononcé en Sciences et techniques (48,4 ans pour les femmes contre 50,6 ans pour les hommes), tandis qu'il est plus limité dans les autres disciplines. Les départs à la retraite interviennent à un âge moyen de 64,0 ans, avec un écart modéré entre les femmes (63,5 ans) et les hommes (64,4 ans). Cet écart est plus marqué en Sciences et techniques (61,6 ans pour les femmes contre 64,5 ans pour les hommes). Dans l'ensemble, ces résultats traduisent des carrières longues au sein de l'enseignement supérieur pour les enseignants du second degré. En 2024, un peu plus de 320 départs à la retraite ont été enregistrés.

EN SAVOIR PLUS

- Cardon P. et Tekohuotetua H. (2025), « Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche – Année 2023 », MESRE, Note de la DGRH n° 4.
- Adedokun F. (2019), « Les enseignants titulaires du second degré affectés dans les établissements d'enseignement supérieur du MESRI en 2018 », MESRE, Note de la DGRH n° 1.

L'ensemble des études relatives aux personnels enseignants de l'enseignement supérieur, ainsi que les fiches démographiques des sections du Conseil national des universités (CNU) et le panorama des personnels enseignants de l'enseignement supérieur, sont disponibles sur le site du ministère : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/bilans-et-statistiques-85073

SOURCES, DÉFINITIONS ET MÉTHODOLOGIE

- Les effectifs des enseignants du second degré et des enseignants-chercheurs titulaires sont issus des bases GESUP2 et des remontées RHSUPINFO de l'application Galaxie. Le champ des enseignants-chercheurs recouvre les professeurs des universités (PR), les maîtres de conférences (MCF), y compris hospitalo-universitaires, ainsi que les corps assimilés. Les enseignants contractuels affectés sur des postes du second degré ne sont pas pris en compte. Les données relatives aux recrutements proviennent de l'application VEGA du portail Galaxie.
- Les conditions d'affectation des enseignants du second degré dans l'enseignement supérieur sont prévues par les décrets n°72-580 et n°72-581 du 4 juillet 1972 (professeurs agrégés et certifiés) et n°92-1189 du 6 novembre 1992 (professeurs de lycée professionnel). Le décret n°2025-742 du 31 juillet 2025 précise leurs obligations de service, fixées à 384 heures équivalent TD ou TP, soit un volume double de celui des enseignants-chercheurs régis par le décret n°84-431 du 6 juin 1984.
- La note de service du 03-07-2023 (BOEN n° 30 du 27 juillet 2023) définit les emplois et la procédure d'affectation dans les établissements d'enseignement supérieur pour l'année 2024.
- Le découpage disciplinaire est celui des sections du Conseil national des universités (CNU). À des fins de comparaison, la section CNU correspondant à la discipline du poste d'affectation des enseignants du second degré leur est attribuée.